

## PERMIS D'ENVIRONNEMENT - PUBLICATION

En application des dispositions de l'article D29-22§2 du livre 1er du Code de l'Environnement le Collège communal à Erquelinnes informe la population que par sa décision du 08/02/2022 le permis d'environnement est OCTROYE à la Société Coopération Agricole de la Meuse sise rue Bourie, 16 à 6300 Andenne, relatif à l'exploitation de dépôts d'engrais, de céréales et de produits phytopharmaceutiques à l'Espace Européen d'Entreprises, 2 à 6560 Solre-sur-Sambre.

Les pièces à l'appui peuvent être consultées à l'Administration communale, rue Albert 1er, 51 à 6560 Erquelinnes durant 20 jours à dater de la présente publication, les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et les mardis, mercredis et vendredis après-midi sur rendez-vous et (\*) les samedis de 9h00 à 12h00, sur rendez-vous au plus tard avant 12h00 la veille du jour choisi pour la consultation, auprès de la personne déléguée à cet effet à contacter par courriel : [environnement@erquelinnes.be](mailto:environnement@erquelinnes.be) ou en téléphonant au 071 55 92 75.

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité peut être introduit dans les soixante jours auprès du Conseil d'Etat Rue d'Arlon, 94 – 102 à 1040 Bruxelles, contre la présente décision, par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

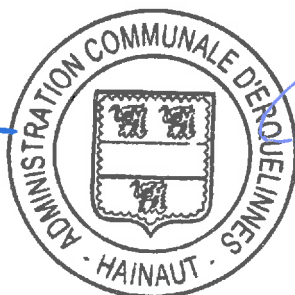
(\*) Exceptés : les 19 et 26/02/2021

A Erquelinnes, le 17 FEV. 2022

Par le Collège

La Directrice générale,

C. Defoy



Le Bourgmestre,

D. Lavaux